

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 18957

présenté par
M. Muller et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 36 à 52

EXPOSÉ SOMMAIRE

Avec la réforme des retraites, le relèvement de l'âge légal d'ouverture des droits serait augmenté de 2 ans pour les catégories actives de la fonction publique, soit de 57 à 59 ans pour les catégories actives et de 52 à 54 ans pour les catégories dites « super-actives ».

Le groupe Rassemblement National souhaite la suppression du recul de l'âge de départ à la retraite pour les catégories actives et super actives de la fonction publique.

Dans ces métiers caractérisés comme présentant un risque particulier ou des fatigues exceptionnelles, il nous paraît impensable de supprimer leurs acquis sociaux. La mauvaise gestion des finances publiques ne doit pas créer des dommages collatéraux sur la qualité de vie de nos sapeurs-pompiers professionnels, aide-soignants, agents des dépôts mortuaires, agents d'entretien des usines d'incinération des ordures ménagères, policiers, personnel de surveillance de l'administration pénitentiaire, agents des réseaux souterrains des égouts et bien d'autres encore.

Ces catégories actives et super actives de la fonction publique souffrent déjà d'un manque de reconnaissance, ils revendentiquent des augmentations de salaires depuis des décennies et ils portent sur leurs épaules le poids de la mauvaise gestion de nos services publics. On ne peut pas leur imposer de travailler plus longtemps.

Le groupe Rassemblement National considère également que cette mesure accélérera le délitement de nos services publics. En effet, nous connaissons un véritable problème d'attrait de personnel, cette mesure ne fera que l'aggraver.